

Sorti d'une soirée au Palais des Congrès, le 12 Mai 1961,  
le rideau de scène en thovyl a été détérioré par un projecteur.  
La Cie d'assurance "Le Phénix" a pris en charge ce sinistre  
et propose le règlement à 3.048 NF 10 pour un rideau neuf  
qui a été fourni par la société SCAM.

Le Conseil Municipal

Vu les propositions de la Cie d'assurance "Le Phénix"

Vu l'avis de la Commission des Finances.

décide

- d'accepter le règlement du sinistre concernant le rideau  
de scène du Palais des Congrès s'élevant à 3.048 NF 10  
centimes, coût du remplacement.

- que cette somme sera versée à M. le Receveur Municipal

Approuvé à l'unanimité

M. Lamouche fait observer à cet égard que le  
nouveau rideau semble être de moins bonne qualité que  
le précédent.

M. Mouchot répond qu'on a utilisé le même  
tissu.

Participation dans l'achat d'un frigidaire

Afin de permettre le bon fonctionnement de  
la Colonie de la bovrize fonctionnant à l'école Per-  
pigna, et de la cantine scolaire, il est apparu né-  
cessaire de procéder à l'acquisition d'un frigidaire  
pour la conservation des denrées alimentaires.

M. le Directeur de la Colonie a proposé de  
prendre en charge 50% de la dépense totale : M. Renaud,  
frigoriste à Royan a fourni un meuble de 2.900 NF  
et la colonie a versé 1.450 NF

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter  
cette participation.

Le Conseil Municipal

considérant la nécessité, pour la conservation  
des denrées alimentaires de la cantine et de la colonie  
fonctionnant à l'école Perpigna, d'avoir un meuble  
frigorigène.

Vu les propositions de la direction des colonies  
de vacances de la bovrize

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- d'accepter le versement par la colonie de vacances de

VII

app. le 20.0

6107

le, ou les contrats de prêts à intervenir, établis suivant les conditions susdites :

3/ de prendre l'engagement d'inscrire chaque année au budget, à partir de 1962, et jusqu'en 1966, le nombre de centimes nécessaires au paiement des 5 annuités.

4/ de prendre en charge tous les intérêts, taxes et droits quelconques auxquels l'emprunt peut et pourra être assujéti;

5/ de fixer à 0,50 % du montant du prêt la commission à verser à la Sté Robert. Lefevre et Cie

à l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette délibération.

### VIII - Revêtement de la cour de l'École de Maine-Geoffroy -

Le revêtement de la cour du groupe scolaire de Maine-Geoffroy et la réfection du revêtement du sol de l'ancienne cour, sont apparus nécessaires et l'architecte, M. Jourdain, a contacté la Société Chimique de la route qui propose :

1<sup>o</sup> Pour le revêtement de la cour du groupe scolaire :

- une demi-pénétration, à raison de 5 kilos au  $m^2$  d'actimul R 60 % avec 20 litres de gravillont 8/12 au  $m^2$
- un revêtement à raison de 1 K 500 de mictar C au  $m^2$  avec 10 litres de gravillonnage au  $m^2$  et cylindrage au prix de 3 NF 50 le  $m^2$ , soit, pour la surface totale, 2.823  $m^2$ , la somme de 9.880 NF 50.

2<sup>o</sup> Pour la réfection du revêtement de sol de l'ancienne Cour :

- reprise de la chaussée actuelle en matériaux calcaires sur les parties dégradées, y compris l'évacuation des débris provenant de l'enlèvement des plaques boursouflées.

- demi-pénétration, à raison de 5 kg au  $m^2$ , d'actimul R 60 %, gravillonnage à raison de 20 l. de gravillont 8/12 au  $m^2$ .

- revêtement à raison de 1 K 500 de mictar C au  $m^2$ , gravillonnage à raison de 10 l au  $m^2$ , cylindrage - le mètre carré : 4 NF 10

soit, pour une surface totale de 1300  $m^2$ , une dépense de 5.330 NF

La Commission des Finances propose au Conseil M